

**ZONES ET SECTEURS**

- Ua : SECTEUR URBANISE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
- Ub : SECTEUR URBANISE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
- Ue : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- Uy : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- 1AUy : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A COURT TERME
- 1AUh : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL A COURT TERME
- A : ZONE AGRICOLE
- Ap : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE
- N : ZONE NATURELLE
- Np : SECTEUR NATUREL PROTEGE
- Ne : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- Nt : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX LOISIRS ET AU TOURISME

- EMPLACEMENT RESERVE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE DE L'ARTICLE L113-1 DU CODE DE L'URBANISME
- JARDIN OU PARC A PROTEGER DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
- RISQUE INONDATION SE REFERER AU PPRN EN ANNEXE DU PLU
- RETRAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME

----- CHEMIN A CREER OU CONSERVER DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-38 DU CODE DE L'URBANISME

-ooo HAIE OU ALIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME

★★★ MUR PROTEGE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

- ELEMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- BATIMENT INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L151-11, 2° DU CODE DE L'URBANISME
- ELEMENT DE PATRIMOINE BATI PROTEGE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

# Plan Local d'Urbanisme

# Commune de Port-d'Envaux

# PIÈCE N° 4.1

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

### ZOOM au 1/2 500

PRÉSCRIPTION | ARRÊT | APPROBATION

Le maire.

E DES EMPLOACEMENTS RÉSERVÉS			
OBJET	SURFACE	bénéficiaire	
Espace public	300m <sup>2</sup>	Commune	
Extension du cimetière	2200m <sup>2</sup>	Commune	
Liaison douce	2900m <sup>2</sup>	Commune	
Liaison douce	1860m <sup>2</sup>	Commune	
Liaison douce	150m <sup>2</sup>	Commune	
Aménagement de voirie	160m <sup>2</sup>	Commune	
Autre	310m <sup>2</sup>	Commune	

